

Demain, le département reçoit la visite d'Emmanuel Barbe, délégué interministériel à la sécurité routière. Il rencontrera le préfet, Nathalie Marthien, à Mont-de-Marsan, puis il se rendra du côté de Dax. Il devrait assister à des contrôles de police et de gendarmerie.

## PATRIMOINE

# Le couac de la boha

Tollé après que la cornemuse landaise a été rebaptisée « cornemuse de Gascogne »

MURIEL BONNEVILLE

m.bonneville@sudouest.fr

L'assemblée générale des Bohaires de Gasconha (1), qui se tient à Sabres dimanche, risque d'être rock'n'roll. Jusqu'à il y a un an, joueurs de boha (2) et fabricants de cet instrument parlaient d'une seule voix pour défendre et promouvoir la cornemuse landaise, appelée également cornemuse des Landes de Gascogne. Mais la partition n'est plus la même depuis qu'une poignée d'entre eux a fait inscrire la boha au Patrimoine culturel immatériel, sous l'appellation de « cornemuse de Gascogne ».

L'abandon de la dénomination « landaise » a coupé le souffle à de nombreux pratiquants, dont Yan Cozian, musicien, facteur d'instruments et professeur de boha au Conservatoire de musique des Landes. « C'est un cataclysme d'ordre patrimonial, dit-il. C'est comme si on déposait les Landes de leur cornemuse. C'est pourtant là qu'elle prend racine. Des témoignages et des photos anciennes de la pratique de cet instrument dans notre département l'attestent. Hormis le Centre occitan de Toulouse, aucune publication n'évoque le nom de cornemuse de Gascogne. »

### Une grande mobilisation

Alors, spontanément, le collectif Bohaires des Landes de Gascogne s'est créé. Une pétition en ligne a réuni plus de 400 signatures, dont 50 bohaires, avec pour conséquence un vif regain d'intérêt pour cet instrument atypique. « Je croule à nouveau sous les demandes de cours, de conférences et de programmations artistiques », confirme Yan Cozian. Les élus locaux, dont le président du Conseil départemental

Henri Emmanuelli, la sénatrice Dany Michel, le député Jean-Pierre Dufau ou le président des maires des Landes, Jean-Yves Montus, s'en sont émus et ont écrit au ministère de la Culture pour que soit rétablie la dénomination originelle. Aucun écho en retour.

« C'est un cataclysme d'ordre patrimonial. C'est comme si on déposait les Landes de leur cornemuse »

L'onde de choc, pourtant, dépasse les frontières du département et même de la France. Au point que, le 28 février dernier, Yan Cozian est invité à intervenir dans le cadre du Congrès international de la cornemuse à Glasgow qui réunit les spécialistes de l'instrument venus du monde entier.

La crainte que le cas de la boha fasse jurisprudence est posée. Il ne faudrait tout de même pas que la cornemuse écossaise, jouée bien au-delà de ses frontières, soit un jour rebaptisée « cornemuse du Commonwealth » ! De là ont découlé d'autres questions : Qui est propriétaire d'un patrimoine immatériel ? À partir de quel moment peut-on changer la dénomination géographique d'un instrument ethnique ?

### Pas par esprit de résistance

Malgré l'émotion suscitée, les Bohaires de Gascogne restent sourds et refusent de dialoguer avec le collectif. « Nous aimerions que le Conseil départemental lance un groupe de réflexion sur la boha avec des spécialistes, appuie Yan Cozian. Car pour changer la fiche du Patrimoine cul-



Yan Cozian, spécialiste et grand défenseur de la cornemuse landaise. PHOTO M. B.

turel immatériel, il faut qu'elle soit portée par des gens représentatifs de l'ensemble de la communauté. Ce qui, de toute évidence, n'est pas le cas des Bohaires de Gascogne. »

Et de conclure : « Vous savez, on ne fait pas ça par esprit de résistance. Ni par repli identitaire. Si la boha est jouée ailleurs que dans les Landes de Gascogne, tant mieux. Mais il ne

faut pas oublier qu'elle est originaire d'ici. Et ça, on ne peut pas mettre une croix dessus. »

(1) Créée en 1993 par Yan Cozian, elle est actuellement présidée par Jean-Pierre Leiche-Lafaurie. Le siège est à Billère (64).

(2) Boha est le terme gascon pour cornemuse landaise.

Accès numérique à l'édition Abonnés sur le web, tablette et mobile\*

**ABONNEMENT**

**OFFRE INTEGRALE "DECOU"**

**-28 %**

Soit 24,90 € / mois au lieu de 34,80 €  
Réservée à nos nouveaux abonnés

Abonnez-vous  
www.sudouest.fr